



## COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DES BOURSES DU 4 JUILLET 2011 .

<b>PRESENTS MR SEDENA</b>	PRESIDENT DE LA F.A.L.F.
<b>MME JANTZEN</b>	PROVISEURE DU L.F.T.M.
<b>MR KEMEL</b>	PROVISEUR ADJOINT DU L.F.T.M.
<b>MR EKLO</b>	INTENDANT DU L.F.T.M.
<b>MR REUGE</b>	VICE PRESIDENT DE L'A.P.L.F.
<b>MR JOSSERON</b>	REPRESENTANT DES ENSEIGNANTS
<b>MR DUPUY</b>	SECRETAIRE

Mr SEDENA ouvre la réunion en annonçant, qu'au vu des résultats obtenus par les élèves déjà boursiers, les 5 bourses actuelles sont reconduites à la prochaine rentrée. Les 2 élèves de 1<sup>er</sup> S sont admis en Tale S et les 3 élèves de 2<sup>nd</sup>e sont admis en 1<sup>er</sup>S. Mauritel accepte de reconduire sa bourse. S'agissant des bourses à venir, pour la prochaine rentrée, des difficultés sont prévisibles, en effet le nombre de places au L.F.T.M est très restreint et des partenaires n'ont pas confirmé par écrit ,donc officialisé ,leurs engagements.

**Mauritel et Taziast** n'ont donné que des accords de principe. Il est rappelé que les bourses F.A.L.F. ne peuvent concerner que des élèves mauritaniens, méritants et dont la famille ne dispose que de ressources financières modestes.

A la prochaine rentrée, Mme Jantzen confirme qu'elle ne pourra disposer que d'une seule place en classes de 2<sup>nd</sup>e. Les 3 dossiers , retenus pour cette place ,sont alors étudiés.

1)TIDJANY O' BAH, a obtenu plus de 15 au brevet externe

2)EL ALIA ZEINANE ,a obtenu une moyenne de 14, 75

3) Le 3 ème dossier ne pourra être retenu en raison des ressources financières de la famille.

Après étude et échanges, il est décidé de présélectionner les 2 premiers dossiers et d'attribuer la bourse à l'élève dont la famille a les ressources les plus modestes, ce qui sera déterminé à l'issue d'une « enquête » sociale.

Compte tenu du très petit nombre de places disponibles, il est désormais envisagé d'attribuer les bourses disponibles à des élèves de collège. Mais cette option présente l'inconvénient d'engager la F.A.L.F. sur une longue période, alors que ses ressources sont aléatoires et imprévisibles. Il reste le choix d'attribuer des aides partielles, de type fonds d'aide sociale. Ces aides permettraient de régler des situations complexes, mais de caractère passager, que connaissent des familles mauritaniennes, par ailleurs, sérieuses. Il est bien entendu, que le fonds d'aide sociale n'étudiera que les cas qu'il aura lui-même sélectionnés. Dans le cadre de cette option « fonds d'aide sociale », 2 dossiers sont présentés par Monsieur Sedena. Un troisième dossier est proposé par M. Kemel (dossier de Khadija Ba)

1) Il s'agit des 2 enfants d'un ancien ambassadeur. L'un vient de passer son baccalauréat et l'autre vient d'être admis en 5ème, après avoir été félicité à chaque trimestre, en classe de 6ème.

2) L'autre cas concerne les 5 enfants, dont 2 dans le primaire et 3 déjà dans l'enseignement supérieur, d'un ancien banquier.

3) Famille Ba.

Pour ces trois familles, les difficultés financières sont avérées. Il est également certain que ces familles font le maximum pour honorer leurs engagements et sont présents pour accompagner leurs enfants dans leur scolarité.

Mr Sedena rappelle qu'il existait, il y a quelques années, des « remises gracieuses » totales ou partielles, accordées à des familles dans le besoin.

Mr Eklo fait remarquer que ce système de « remises gracieuses » est actuellement abandonné et ne peut, en aucun cas, concerner des élèves fréquentant le lycée, mais tout au plus, des élèves ayant quitté le lycée.

Il est décidé d'accorder à ces 3 familles, une aide partielle pour la scolarité de leurs enfants au cours de la prochaine année scolaire. Un courrier leur sera fait dans ce sens.

En ce qui concerne la bourse de classe terminale, 3 dossiers sont étudiés.

1) Soumare Ahmed, niveau scolaire moyen et famille aisée

2) Ely Ahmed, niveau faible et ancien élève déjà exclu du lycée.

3) Diop Demba, 12,5 de moyenne.

Ce dernier dossier est mis en attente, étant donné, qu'il n'y a actuellement, pas de place disponible en terminale. Le partenaire qui prendra en charge cette bourse, décidera s'il s'agit d'une bourse complète ou d'une prise en charge partielle des frais de scolarité de l'élève.

**En conclusion, la F.A.L.F. proposera les aides suivantes.**

**Une bourse pour un élève rentrant en classe de 2<sup>nde</sup>.** Le choix du dossier sera effectué après « l'enquête sur les ressources financières de la famille ».

**Une autre bourse, pour la classe de 2<sup>nd</sup>e, est en attente,** selon les places libres à la rentrée.

**Une bourse pour un élève de 1ere, admis en classe de terminale S, elle aussi en attente,** selon les places libres a la rentrée.

**4 bourses partielles** (au taux de 40%) pour 4 élèves, soit 2 rentrant en 5eme, 1 rentrant en 6eme et 1 rentrant en CP.

**Le Secrétaire**

Régis DUPUY